

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION
76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.
ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT	
Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr. Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11 — 22 — 44
Département limitrophes	12 — 23 — 46
Autres départements	13 — 25 — 48

Four l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.
Gérant :
C. GUICHARD
Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 7 Mars.

L'interpellation de M. Christophle concernant l'affaire de *Figaro* s'est produite hier à l'Assemblée. Les résultats n'ont point répondu, il est vrai, à l'attente de la gauche, mais ils n'en demeurent pas moins une réponse significative aux insinuations dont le centre gauche était l'objet depuis quelques jours de la part des journaux conservateurs.

Quant au fond de l'interpellation, le terrain nous en paraît avoir été mal choisi. Attaquer de front le ministère sur une question en elle-même d'une importance secondaire, et sur laquelle il pouvait se défendre d'ailleurs assez aisément, c'était s'exposer par avance à un échec. C'est en effet ce qui est arrivé et il faut se féliciter de ce que le ministère n'ait point retiré plus d'avantages d'un vote dans lequel toutes les fractions de la droite se trouvaient intéressées.

Partisans sans restrictions de la liberté de la presse, tout autant que des autres libertés, nous ne saurions complètement approuver cette sorte de mise en demeure adressée par nos amis au gouvernement de sévir contre un adversaire.

M. Christophle a sans doute été plus heureux, lorsqu'il a dénoncé dans les termes les plus énergiques la partialité du gouvernement dans la très inégale distribution de ses rigueurs envers la presse. « Il y a », s'est-il écrié, « il y a des motifs politiques, et je viens vous les dénoncer ! Il y a la mesure qui a frappé le *XIX^e Siècle* et la tolérance qu'on a eue pour le *Figaro* ! » Cela est juste, bien dit, et fort à point. Malheureusement tout le monde en convient, et M. de Broglie n'en est plus à s'émouvoir de pareilles attaques.

Il lui suffisait à la rigueur, pour répondre, de dire avec M. Veuilleux : « Vous êtes partisans de la liberté, donc vous nous la devez. Mais nous qui n'en sommes plus partisans, nous ne vous devons rien ! »

Et la droite n'eût pas manqué d'applaudir.

de France invitait hier, on l'a vu, mais en termes énigmatiques, le maréchal à prêter sa main loyale à la restauration de ses rêves. — C'est aujourd'hui le tour du *Constitutionnel* qui, faisant allusion à un mot qui a eu ces jours derniers un grand retentissement, mais le relevant dans un sens plus légal, et, nous aimons à le croire, plus libéral, s'écrie :

« Le « Pavia ! » du journaliste incriminé, nous le prendrions volontiers « à notre compte, dans le sens d'une « patriotique mise en demeure adressée par M. de Mac-Mahon à l'Assemblée, d'organiser enfin le septennat, « et vite, et sans désespérer ! »

Nous ne serions pas, pour notre part, éloignés de nous associer à ces paroles, si nous ne savions, par une trop pénible expérience, que, comme l'écrivait naguère M. Thiers, « l'Assemblée nationale, divisée en deux portions exactement égales, ne saurait parvenir à « faire l'acte de raison qui semblerait « nécessaire. »

Or, cet acte de raison n'est autre chose que les lois constitutionnelles, et, quelque bonne volonté qu'il y mette, le maréchal arrivera difficilement à les faire établir avec le cabinet de Broglie.

INFORMATIONS POLITIQUES

On nous écrit de Versailles :

La commission du budget entend ce matin trois ministres : finances, commerce, affaires étrangères. Tels sont, en effet, les trois éléments de la question des sucres. Elle contient un impôt, une industrie et une convention avec les puissances étrangères.

M. Chesnelong développe le sens de son rapport ; il explique pourquoi la commission rejette l'amendement trop radical de M. Pouyer-Quertier pour proposer une solution intermédiaire. Si la campagne est poursuivie par le gouvernement, d'accord avec la commission, on triomphera ; il importe de choisir un terrain commun.

M. le ministre des affaires étrangères fait espérer que des pourparlers avec les principaux négociateurs pourront simplifier la question et préparer la solution. M. Magne propose de réserver l'amendement Pouyer-Quertier jusqu'à ce que M. Decazes puisse donner des renseignements sur les chances d'une négociation à entreprendre sur l'établissement de l'exercice.

M. le ministre du commerce est du même avis que ses collègues ; il voit un grand danger à imposer une décision au gouvernement. Il y aurait donc avantage à ajourner l'amendement. La seule difficulté est qu'en attendant il sera difficile de discuter la question d'impôt sur le sucre, et, par suite, l'impôt sur le sel, puisqu'on les oppose l'un à l'autre. C'est encore un retard apporté au vote des nouveaux impôts.

En résumé, M. Desseignys pense que le mieux serait de n'arriver devant la Chambre qu'au moment où on pourra lui annoncer que les négociations sont commencées.

M. Chesnelong, rapporteur, approuve la marche indiquée par M. Magne.

M. de Lavergne pense que la commission ne peut ajourner le dépôt de son rapport. Avant qu'il ne soit imprimé, distribué, M. le ministre aura le temps d'entamer les négociations. On arrivera donc devant la Chambre avec les renseignements que M. le ministre devra communiquer.

M. L. Say voudrait que l'on commençât par donner une satisfaction à la Chambre

ou élevant un peu le minimum des rendements.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

On lit dans la Presse :

M. le maréchal de Mac-Mahon se montre, dit-on, très opposé à un congé de la Chambre qui suspendrait l'achèvement des lois constitutionnelles qui doivent donner un caractère définitif du pouvoir dont il est revêtu.

Plusieurs journaux reproduisent le procès-verbal suivant, qui met fin à un incident extra-parlementaire dont nous avons parlé il y a quelques jours.

4 Mars 1874. — A la suite d'une interruption adressée par M. Calémard de Lafayette à M. Duvergier de Hauranne, dans la séance du vendredi 27 février, MM. Cocheret et Langlois ont demandé, de la part de M. Duvergier de Hauranne, à M. Calémard de Lafayette quels étaient le sens et la portée de son interruption.

M. Calémard de Lafayette, assisté de ses deux amis, MM. de Montlaure et Malartre, a répondu qu'il n'y avait dans cette interruption aucune intention blessante pour M. Duvergier de Hauranne, ou portant atteinte à sa dignité personnelle.

Sur cette explication, les sous-signés ont pensé que l'incident était complètement vidé.

Signé : DE MONTLAURE, MALARTRE, LANGLOIS, COCHERET.

Le *Courrier des Alpes* (de Chambéry) annonce que le préfet de Savoie a refusé l'estampille du colportage au discours prononcé le 13 février dernier, par M. Paront, contre l'impôt du sel.

A la première séance du Parlement anglais qui a eu lieu avant-hier, M. Brand a été élu président de la Chambre des communes.

Après lecture, devant les deux Chambres réunies, d'une commission de la reine chargeant le lord chancelier et plusieurs autres membres de la Chambre haute de procéder en son nom à l'ouverture du Parlement, lord Cairns a pris la parole. Il a dit qu' aussitôt après la prestation du serment, il serait donné connaissance, par ordre de la reine, des motifs qui ont décidé Sa Majesté à convoquer le Parlement. Le lord chancelier a ensuite invité les membres des Communes à élire immédiatement le speaker et à demander aujourd'hui à deux heures l'approbation de Sa Majesté pour le choix qu'ils auraient fait de leur président.

Les membres des Communes se sont alors retirés, et ils ont immédiatement procédé à l'élection du speaker.

Un membre a proposé aux Communes et un autre a appuyé la réélection de M. Henri Brand l'ancien président, qui siège sur les bancs de l'opposition, a dit que sa réélection, si elle avait lieu, serait doublement honorable pour lui, puisqu'elle était proposée et appuyée par deux membres siégeant sur les bancs opposés de la Chambre.

Dans l'accomplissement de ses devoirs, a ajouté M. Brand, je suis disposé à ne le céder à personne en impartialité.

La motion n'ayant rencontré aucune opposition, M. Brand a été conduit, par les deux membres qui avaient proposé son élection, à la place qu'occupe le speaker. Puis, M. Gladstone se levant, au milieu des applaudissements de l'opposition, a félicité M. Brand de la manière admirable dont il a rempli ses fonctions de speaker, en ajoutant que les deux côtés de la Chambre s'efforceraient à l'envi, il en est convaincu, d'appuyer l'autorité du président et de lui prêter leur concours dans l'accomplissement de ses devoirs.

Ainsi s'est terminé simplement et avec dignité cet acte important de la vie parlementaire. Il pourrait, fait observer le *Temps*, nous servir d'exemple. Pourquoi l'Assemblée nationale ne respecterait-elle pas, comme les Communes, l'autorité de son président ? Pourquoi M. Buffet ne s'efforcera-t-il pas de mériter, comme M. Henri Brand, d'être porté à la présidence par l'opposition en même temps que par la majorité.

Le *Colonial office* a reçu hier la nouvelle de la prise du roi des Achahis, Coffi Kalcalfi. Ce fait est annoncé par une lettre d'un officier de marine, en date de Cape Coast, 8 février,

qui a été communiquée hier aux journaux de Londres.

On écrit de Guebwiller que M. l'abbé Schaffarj, vicaire à la paroisse Notre-Dame, avait prêché le dimanche, jour des élections, sur le devoir des électeurs. Son discours, qui parut très modéré à l'auditoire alsacien, fut incriminé par la justice prussienne.

M. Schaffarj vient d'être condamné à quinze jours de prison.

Nous lisons dans l'*Océan* de Brest, à la date du 4 :

Le transport l'*Orne*, commandé par M. O. Neill, capitaine de frégate, monté par 220 hommes d'équipage, et environ 600 passagers, a pris le large ce matin à 8 heures, se rendant d'abord à l'île d'Aix, puis de là à la Nouvelle-Calédonie. On sait que l'*Orne* inaugure les voyages réguliers entre la France, la Nouvelle-Calédonie et Taïti, et qu'un service de pourvoyeurs, semblable à celui des transports de Cochinchine et des Antilles, est établi à bord.

Après la *Tribune*, après la *Victoire*, après la *Gironde*, le *Progress des Communes* de Libourne (*Gironde*) vient, ainsi que nous l'avons annoncé hier, d'être à son tour interdit sur la voie publique.

Détail à noter : les journaux « bien pensant » de Bordeaux ont eu la primeur de l'étrange arrêté préfectoral qui frappe notre confrère girondin. Ce document porte la date du 3 mars.

A cet égard, on lit dans la *Gironde* :

« Remarquons bien la date de cet arrêté. Il aurait été pris avant-hier, c'est-à-dire la veille du jour où a paru dans le *Journal officiel* le décret convoquant les électeurs de la Gironde à l'effet d'élire un député.

« Toutefois il y a lieu de croire que c'est hier, au reçu de la dépêche annonçant ce décret, que M. le préfet a été éclairé subitement, comme par une lumière d'en haut, sur le « grave outrage » à la morale religieuse contenu dans le feuillet du *Progress des Communes*. Sinon, notre confrère nous aurait apporté ce matin la prose de M. Pascal. Mais, lorsque les journaux de Bordeaux avaient reçu communication de l'arrêté, notre confrère libournaise ne le connaissait pas encore, de sorte qu'il était frappé avant même de le savoir. Il a dû faire son dernier service des courriers comme d'habitude, et n'a pu prendre aucune mesure pour assurer sa vente dans les nouvelles conditions qui lui sont faites.

« Qu'il eût pensé d'un tel procédé M. Pascal, lorsqu'il dirigeait le *Progress libéral*, de Toulouse, et ne dédaignait pas d'y écrire des articles remplis du plus pur amour pour la République ? Car il a été journaliste, notre préfet, il ne faut pas l'oublier, et la liberté de la presse a eu en lui l'un de ses défenseurs les plus convaincus. Il y paraît aujourd'hui ! »

caisses du Trésor, et chaque jour de retard creuse plus profondément le déficit à combler en ajournant la perception des taxes à établir.

D'après les propositions budgétaires présentées par M. Magne à la fin de 1873, il ne resterait plus que 41 millions de ressources nouvelles à voter. Mais ce qui aurait suffi au premier janvier ne suffit plus aujourd'hui ; il faut encore trouver 57 millions pour équilibrer le budget de la première année. L'Assemblée n'est donc pas encore délivrée de ses embarras ; le moment paraît venu pour elle de se hâter moins lentement : les dissertations académiques, les généralités et les déclamations théoriques ne sont plus de saison.

Trois impôts vont bientôt se disputer les honneurs de la tribune : l'impôt sur les sucres, qui n'a pas encore dit son dernier mot, l'impôt sur le sel et l'impôt sur la petite vitesse.

En ce qui concerne le premier, on sait que la commission du budget prépare un troisième rapport supplémentaire. Quel sort lui est réservé ? Sera-t-il plus heureux que les précédents ? Nous ne savons trop, mais il nous laisse bien peu de confiance après le rejet d'une proposition comme celle de M. Pouyer-Quertier, qui semblait devoir rallier toutes les opinions.

On connaît depuis longtemps notre sentiment sur l'impôt du sel. Ce n'est pas un demi-décime mais un décime entier qu'il faudrait lui demander. Cet impôt est loin, certes, d'être irréprochable, mais il présente un triple avantage qui fait passer sur bien des défauts : il est d'une perception assurée et parfaitement définie, mérite doublement précieux dans les circonstances présentes ; il ne porte pas atteinte à la production, seconde qualité inappréciable, enfin il ne coûte rien à percevoir, ce qui n'est pas à dédaigner.

L'impôt sur les transports par la petite vitesse, que le gouvernement se propose, dit-on, de défendre avec la plus grande vigueur, sera non moins vivement attaqué. La lutte sera chaude et passionnée ; de part et d'autre on dispose déjà ses batteries. Il se présentera toutefois dans de mauvaises conditions de succès ; plus on l'étudie et plus les arguments se pressent, décisifs, contre son adoption, plus il paraît inique et illégal pour le contribuable, coûteux pour le pays et peu productif pour le Trésor. Nous doutons donc qu'il se tire avec honneur de la mêlée, si, du moins, le débat se maintient sur le terrain neutre des discussions budgétaires.

Mais, à supposer que tout se passe un peu mieux, que l'Assemblée, cédant à une heureuse inspiration, vote un décime plein sur le sel et rejette définitivement l'impôt sur la petite vitesse, il restera encore 25 millions à trouver ? A qui les demandera-t-on ? La révision des évaluations cadastrales vers laquelle un premier pas a déjà été fait, et à laquelle il faudra tôt ou tard en venir, rencontre sur les bancs de l'Assemblée nationale des oppositions trop vives et trop puissantes pour que l'illusion soit permise en ce qui la concerne. Cette réforme, si juste et si désirable à tant d'égards, arriverait d'ailleurs trop tard.

Il serait chimérique de compter que la Chambre reviendra à bref délai sur ses préjugés à l'endroit de l'impôt sur le revenu ; il faut encore moins espérer qu'elle se décidera à ajouter quelque chose à l'impôt foncier, puisque c'est l'arche sacro-sainte électorale à laquelle nul ne se soucie de toucher ! Encore une fois, on trouvera-t-on ces 25 millions si ce n'est dans des expédients

destructifs du commerce et de l'industrie ?

Il nous semble que c'est le moment de regretter qu'un amour trop vif des principes ait fait rejeter trop vite la proposition de M. Léon Say, qui consistait, comme on se le rappelle, à rembourser 50 millions de l'annuité due à la Banque par l'émission d'une somme égale de bons du Trésor spéciaux. Ce n'était là qu'un expédient, un simple expédient de trésorerie, un accroissement de dette flottante à échéance un peu trop longue, mais il était en harmonie avec le caractère et la nécessité des temps que nous traversons, puisque c'était le provisoire. Le vote des impôts que nous devons prévoir, est probable, hélas ! le définitif, et un définitif que ceux qui le proposent, comme ceux qui le repoussent, déclarent mauvais à l'envi. Ne valait-il pas mieux faire un peu moins de purisme au sujet de cette proposition Léon Say et ne pas l'écartier avec un mot comme on écarte toute chose en France, le mot d'emprunt déguisé ? En l'adoptant, au contraire, il nous semble que l'Assemblée se fut inspirée d'un véritable esprit des affaires ; elle eût pris sans doute un parti définitif, mais elle évitait ainsi des décisions plus défectueuses encore par leur principe et surtout par leur durée.

Nous souhaitons que M. Léon Say, qui est l'homme ingénieux par excellence, trouve le moyen de ressusciter sa proposition.

Nous savons aujourd'hui comment les amis du ministère entendent cette union de tous les groupes conservateurs, cette conjonction des centres, dont ils parlent tant depuis quelques jours.

Le *Français* nous avait bien tout d'abord affirmé que le centre droit était parfaitement résolu à ne pas se séparer de la droite ; mais cette déclaration n'avait pas suffi à rassurer le *Monde*. Le *Monde* estimait que le beau langage du *Français* ne saurait prévaloir contre la logique des choses ; « l'union des centres, disait-il, c'est la séparation d'avec la droite, » et il se moquait de la panacée dont le *Français* célèbre périodiquement les vertus ; il comparait irrévérencieusement son confrère à un pharmacien qui croit avoir découvert un remède contre la coqueluche.

Sensible à ces reproches, l'organe officieux de M. de Broglie a pris soin de montrer qu'il ne voulait troubler en rien « l'accord intime, permanent, indissoluble de la droite et du centre droit.

De concessions à l'idée républicaine, il n'en faut pas parler. — La coalition de droite ne fera pas un pas vers le centre gauche ; mais si quelques membres du centre gauche désirent venir à elle, elle leur fera la grâce de les accueillir, elle ne les repoussera pas comme des excommuniés avec lesquels toute relation est interdite.

La majorité compte déjà dans son sein des légitimistes, des orléanistes et des bonapartistes ; pourquoi donc n'y verrait-on pas entrer quelques républicains du centre gauche ? Tout ce qu'on leur demande, c'est de laisser à la porte leurs opinions républicaines.

Cela nous rappelle involontairement — qu'on veuille bien nous pardonner cette figure — le dormeur intrépidé qui, après avoir réuni dans un étroit espace ses plus redoutables pensionnaires, introduit au milieu d'eux un pauvre mouton, et, par l'énergie de son regard, se fait fort de le protéger

LES NOUVEAUX IMPOTS

L'Assemblée nationale poursuit, avec la patience et la maturité qu'il convient d'apporter en un aussi grave sujet, la recherche des nouveaux impôts, rejetant un jour, renvoyant le lendemain à plus ample information, adoptant rarement les projets les plus divers et les plus imprévus. Nos honorables donnent en une si ingrate matière les preuves d'une fécondité d'imagination vraiment intarissable. La liste des amendements, propositions et contre-propositions d'impôts discutés dans ces trois dernières années dans l'enceinte du palais de Versailles sera un catalogue intéressant à dresser, et instructif au premier point. Avec beaucoup de patience on pourrait tirer des innombrables discussions dont ils ont été l'objet, un traité complet de la matière. Malheureusement si ces discussions pleines parfois de vues nouvelles et larges alliées à un vrai savoir serviraient sans doute un jour à faire des livres, elles ne remplissent pas les

Si le résultat de la séance d'hier a été un échec pour la gauche au point de vue des effets pratiques de l'interpellation, il n'en restera pas moins une preuve de l'insuccès des démarches tentées auprès du centre gauche par le centre droit dans le but de le séparer de la gauche et de l'engager dans la coalition monarchique. Le centre droit s'est encore une fois trop pressé de se démasquer, et l'affaiblissement que les organes ministériels mettent à dénoncer comme impossible toute rupture avec la droite doit refroidir singulièrement les membres du centre gauche dont l'esprit conciliant s'était laissé aller à quelques espérances de rapprochement.

Ce dernier groupe a trop de raisons de se montrer méfiant pour ne pas exiger des garanties d'autant plus sérieuses qu'il s'est laissé plus souvent illusionner.

En attendant que cette fusion des centres dont on parle tant soit devenue un fait accompli, — ce qui, d'ailleurs, est douteux, — les regards de la presse monarchique et bonapartiste continuent à se porter de plus en plus sur la haute personnalité du maréchal Mac-Mahon.

Sans parler du *Figaro* et de l'*Ordre* dont le goût pour les coups d'Etat n'est un mystère pour personne, la *Gazette*

J'ai vu des sommes folles se gagner et se perdre sous les bosquets des guinguettes où s'étendait la petite bourse des blés, aux Porcherons ou à la Nouvelle-France. La plaisanterie du jour était celle-ci : « Dis-moi ton métier, brunette — ? »

Et c'était vrai. Iris spéculait sur les blés comme Vénus jouait avec les cédules du Mississippi au bon temps de M. le régent. Une coquette à la mode serait morte de honte si on l'eût accusée de ne l'être point accapareuse.

J'ai oui dire que, tout contrôleur général qu'il était, M. l'abbé Terray gagnait un million d'écus tous les ans à la halle au blé. M. de Sartines racontait tout cela au roi avec les méfaits amoureux des gens de profession austère, les cabriolets des duchesses et les épopées des coupeurs de bourse.

Il y avait trois voleurs adores que la chronique parisienne n'eût pas touchés contre un breiau de héros. C'était d'abord le fils du fameux Lamorlière, qu'on appelait « le petit Poulailleur », c'était ensuite « le petit Cartouche », dont M. le comte de Barry savait, dit-on, le vrai nom parfaitement, et c'était enfin le capitaine Vide-Gousset, homonyme du ministre des finances, qui passait pour le plus beau garçon des trois et le plus heureux auprès des dames.

Le jour même où l'argent de poche de M^{me} du Barry fut porté de trente mille livres par mois à soixante mille livres, le capitaine Vide-Gousset avait détourné le carrosse menant le premier douzième à Lucienne, et la favorite ne trouva dans la cassette du ministère qu'un bouquet de violettes d'un sou.

Paris en filait mourir d'aise.

Cela demandait le pion aux *pick-pockets* de Londres qui avaient commencé à se montrer aux fêtes du mariage de Madame la Dauphine. L'anglomanie était à son apogée. C'est la chose qui a le plus duré en France ; elle n'est pas morte à l'heure où j'écris et j'ai idée qu'elle vivra encore longtemps. On imite, chez nous,

par haine, ou si mieux vous aimez, par jalousie. Les Anglais sont plus drôles : ils ne veulent rien faire de ce que nous faisons : c'est de l'imitation au rebours.

Les jardins anglais jetaient bas nos droites allées de grands chênes, les jockeys détrouaient nos écuyers. Jean-Jacques Rousseau, avec-vous remarqué cela, est un Anglais de Genève. Il avait pris « la belle nature » et les peupliers aux Anglais. Il les avait données à Marie-Antoinette, la princesse idolâtrée, si charmante et si heureuse, qui traduisait tout cela en fromageries suisses et en courses à âne dans ses paysanneries de Trianon.

J'ai dit : si heureuse ! pauvre chère belle reine !

Et si vous saviez comme elle aimait Gluck, son maître de contre-point ! comme elle détestait Piccini, l'Italien qui chantait en pie bavarde, et quelles jolies mélodies originales tombaient parfois de ces lèvres roses qui devaient boire un si amer calice !

Elle était, cette jeune princesse qui prêtait à son martyre avec tant de joies, le trait le plus frappant de la physionomie parisienne, on voyait en elle la consolation de toutes les hontes ; on l'espérait comme la revanche de tous les malheurs. Qu'il y ait à dire encore ? parlerai-je des filles dont le fleau envahissant menaçait de supprimer les femmes ? des fermiers gonflés des impôts qui montaient comme la tour de Babel ? — des poètes ? On allait jurer toutement le *Barbier de Séville*. Voltaire avait encore six ans à vivre. Je ne sais pas bien ce que ce grand homme a de commun avec la poésie. Quant à Beaumarchais, son esprit était fait de prose, mais avec du vitriol.

Reprenons notre histoire.

Je m'éveillai après douze heures de bon sommeil et par famine. J'appelai Jupon, qui ne répondit pas. Mes cris amenèrent pourtant quelqu'un, et ce fut une belle grosse fille de Nanterre, à la mine joyeusement effrontée.

C'était de là déjà que venaient les rosiers. Elle s'appela Fanchon.

Elle me rit au nez du premier coup. J'aurais cherché cent ans avant de trouver un meilleur caractère.

— Savez-vous où est mon valet ? demanda-t-elle.

— Ça un valet ! me répliqua-t-elle. Il est à Rome ou bien à Pantin, quelque part. Il a pleuré toute la soirée pour avoir du cidre, et comme je le regardais pour bien voir quelle bête c'était, il a voulu me battre, disant que je lui effarouchais sa vertu. Il ne sait que boire en hurlant des chansons à porter le diable en terre. Ah ! vous avez bonne chance qu'il vous a donné votre congé, celui-là !

— Comment ! Jupon m'a quitté !

— Il a bien recommandé qu'on vous dise qu'il ne veut plus servir un libertin qui couche dehors. Vous êtes un chevalier, à ce qu'il paraît. Quand vous aurez pris un bain ou deux, — ou trois, dites donc ! vous serez propre. Je vous trouverai un vrai valet, moi, pour faire vos affaires dans Paris.

— Et Jupon n'a pas dit qu'il reviendrait me voir ?

M^{me} Fanchon rit plus fort et m'apporta un miroir.

— Rien que d'avoir un pareil rustaud avec soi, dit-elle, on gagne sa crasse, monsieur le chevalier. Regardez-vous !

Le fait est que j'avais l'air d'un ramoneur. Toute la poussière de la route, depuis Mayenne jusqu'à Paris était sur mes joues. Je fis monter un bain, d'abord, ou je m'étrillai d'importance, puis un bon repas que je devorai, puis du papier, une plume et de l'encre.

M^{me} Fanchon, qui remplaçait Jupon fidèlement depuis mon réveil, ouvrit ma petite valise et jeta les diverses pièces de ma toilette sur mon lit avec des exclamations de pitié.

— Je vais écrire, lui dis-je, laissez-moi, ma fille.

— Ecrivez tant que vous voudrez, me ré-

pondit-elle, mais vous voilà blanc comme un chérubin. Si vous n'avez pas d'argent, fondez vos deux bidets. Je ne vous laisserai pas porter de pareilles guenilles. Ecrivez, écrivez, je vas vous amener maître Patu.

C'était encore une amie que j'avais. Elle m'envoya, ma foi, un baiser avant de claquer la porte.

XXXII

Où je me remplace.

C'était à Guidel que je voulais écrire. Tout en me baignant, tout en dinant, et malgré le bavardage de M^{me} Fanchon, qui ne tarissait pas sur le compte de mon pauvre Jupon, arrangé par elle à toutes les méchantes sautes, j'avais rappelé un à un mes souvenirs de la nuit précédente.

Il y avait là beaucoup de choses que je n'étais pas à même de comprendre, et j'avoue que l'aventure des volets fermés derrière lesquels j'avais entendu mon non et celui de Vide-Gousset se présentait à moi un peu comme un rêve ; mais au milieu de ces brouillards, je distinguai du moins une menace de malheur qui me semblait très-claire.

Le neveu du curé, ce misérable Grippe-Soleil, avait parlé de mon brave oncle comme si ce n'était qu'un défunt. Grippe-Soleil était parti de Guidel bien peu de temps après moi, mais il avait pu recevoir des nouvelles. Vite avait-elle quitté la maison ? Était-elle mariée ?

L'idée d'écrire était assurément fort bonne et toute simple. Seulement il y avait une petite difficulté. Ecrire à qui ? Vivette ne savait pas lire. M. Le Bihan n'avait plus son chapeau, le monsieur-recteur de Guidel envoyait chercher main-forte à Lorient quand il recevait une lettre et, certes, je ne voulais point m'adresser à ce grigou de Merlin.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

De 8 Mars 1874. 33

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par M. PAUL FÉVAL

Autrefois, il avait été, ce roi, surnommé le Bien-Aimé par l'enthousiasme des Parisiens ; à présent, il faisait percer des routes dans la banlieue, n'osant plus traverser Paris.

Lamentable vieillesse ! Il s'ennuyait. S'ennuier quand on a tout un peuple à guérir ! Et il disait, lui, le roi : « Après moi le déluge ! »

Il avait été beau, brave et bon. La paresse dont on l'accusait faisait sourire autrefois. La France, maintenant, se mourait de sa faiblesse ; gouvernée successivement et fomentée par la timidité entêtée de Fleury, par l'égoïsme arrogant de Choiseul, pensionnaire de Marie-Thérèse, par l'audace de cette prodigieuse sagesse, l'abbé Terray, que la rancune populaire avait surnommé Vide-Gousset, par allusion au sobriquet d'un bandit à la mode.

D'autres disent que c'était le bandit qui avait emprunté son surnom au ministre. Ne tranchons pas ce point d'histoire.

Il y avait trois hommes d'Etat maintenant, comme si un seul Choiseul n'eût point suffi à mener rondement l'agonie royale : M. de

Maupeou, le père de ce parlement dont Beaumarchais a illustré la justice ; M. le duc d'Anguillon, qu'on allait emprisonner comme escroc au moment où il escaladait le ministère (la plus comode de toutes les cavernes pour un voleur, disait le Breton la Chalotais) ; M. d'Anguillon, qui ne valait pas M. de Richelieu, son père, lequel ne valait rien, M. d'Anguillon, « le vainqueur de Saint-Cast », qui s'était caché dans un grenier à blé pendant la bataille, et dont le roi lui-même disait, après M. le duc de Duras : « Il s'est couvert, non point de gloire, mais de farine » ; et enfin, celui que nous avons nommé déjà, Joseph-Marie Terray, financier consommé, mais coquin sans vergogne, agioteur, corrupteur, accapareur, la plus terrible machine à pressurer un peuple qui ait jamais fonctionné de mémoire de vampire.

Il est peiné tout entier par cette sauvage réponse qu'il fit à M. Guesdon-d'Oisy, commis à l'intendance de Saintonge.

— Monsieur l'abbé, lui disait ce malheureux, réduit au désespoir par la retenue de moitié, j'ai seize enfants.

— C'est trop.

— Faut-il donc les égorger ?

— Pas tous, répondit Terray, gardez-en une paire.

Notes qu'il avait de l'esprit comme un démon. Il disait à cette misérable ruine qui était le roi : « Sire, il m'appellent Vide-Gousset. Ce diable veut-il-ils que je prenne l'argent, si ce n'est dans les poches ? »

On vit sous ce triumvirat la misère publique monter comme un flux et noyer des provinces entières.

Paris souffrait, mais par places : dans les coins et dans les trous. Il y a toujours à Paris une population de surface qui jette ses gaietés comme un voile au-dessus des larmes publiques. Moi qui parle, je ne vis d'abord à Paris que des étincelles et je n'y entendis que des chansons. On agiotait, on jouait, on dansait,

par haine, ou si mieux vous aimez, par jalousie. Les Anglais sont plus drôles : ils ne veulent rien faire de ce que nous faisons : c'est de l'imitation au rebours.

Les jardins anglais jetaient bas nos droites allées de grands chênes, les jockeys détrouaient nos écuyers. Jean-Jacques Rousseau, avec-vous remarqué cela, est un Anglais de Genève. Il avait pris « la belle nature » et les peupliers aux Anglais. Il les avait données à Marie-Antoinette, la princesse idolâtrée, si charmante et si heureuse, qui traduisait tout cela en fromageries suisses et en courses à âne dans ses paysanneries de Trianon.

J'ai dit : si heureuse ! pauvre chère belle reine !

Et si vous saviez comme elle aimait Gluck, son maître de contre-point ! comme elle détestait Piccini, l'Italien qui chantait en pie bavarde, et quelles jolies mélodies originales tombaient parfois de ces lèvres roses qui devaient boire un si amer calice !

Elle était, cette jeune princesse qui prêtait à son martyre avec tant de joies, le trait le plus frappant de la physionomie parisienne, on voyait en elle la consolation de toutes les hontes ; on l'espérait comme la revanche de tous les malheurs. Qu'il y ait à dire encore ? parlerai-je des filles dont le fleau envahissant menaçait de supprimer les femmes ? des fermiers gonflés des impôts qui montaient comme la tour de Babel ? — des poètes ? On allait jurer toutement le *Barbier de Séville*. Voltaire avait encore six ans à vivre. Je ne sais pas bien ce que ce grand homme a de commun avec la poésie. Quant à Beaumarchais, son esprit était fait de prose, mais avec du vitriol.

Reprenons notre histoire.

Je m'éveillai après douze heures de bon sommeil et par famine. J'appelai Jupon, qui ne répondit pas. Mes cris amenèrent pourtant quelqu'un, et ce fut une belle grosse fille de Nanterre, à la mine joyeusement effrontée.

C'était de là déjà que venaient les rosiers. Elle s'appela Fanchon.

Elle me rit au nez du premier coup. J'aurais cherché cent ans avant de trouver un meilleur caractère.

— Savez-vous où est mon valet ? demanda-t-elle.

— Ça un valet ! me répliqua-t-elle. Il est à Rome ou bien à Pantin, quelque part. Il a pleuré toute la soirée pour avoir du cidre, et comme je le regardais pour bien voir quelle bête c'était, il a voulu me battre, disant que je lui effarouchais sa vertu. Il ne sait que boire en hurlant des chansons à porter le diable en terre. Ah ! vous avez bonne chance qu'il vous a donné votre congé, celui-là !

— Comment ! Jupon m'a quitté !

— Il a bien recommandé qu'on vous dise qu'il ne veut plus servir un libertin qui couche dehors. Vous êtes un chevalier, à ce qu'il paraît. Quand vous aurez pris un bain ou deux, — ou trois, dites donc ! vous serez propre. Je vous trouverai un vrai valet, moi, pour faire vos affaires dans Paris.

— Et Jupon n'a pas dit qu'il reviendrait me voir ?

M^{me} Fanchon rit plus fort et m'apporta un miroir.

— Rien que d'avoir un pareil rustaud avec soi, dit-elle, on gagne sa crasse, monsieur le chevalier. Regardez-vous !

Le fait est que j'avais l'air d'un ramoneur. Toute la poussière de la route, depuis Mayenne jusqu'à Paris était sur mes joues. Je fis monter un bain, d'abord, ou je m'étrillai d'importance, puis un bon repas que je devorai, puis du papier, une plume et de l'encre.

M^{me} Fanchon, qui remplaçait Jupon fidèlement depuis mon réveil, ouvrit ma petite valise et jeta les diverses pièces de ma toilette sur mon lit avec des exclamations de pitié.

— Je vais écrire, lui dis-je, laissez-moi, ma fille.

— Ecrivez tant que vous voudrez, me ré-

pondit-elle, mais vous voilà blanc comme un chérubin. Si vous n'avez pas d'argent, fondez vos deux bidets. Je ne vous laisserai pas porter de pareilles guenilles. Ecrivez, écrivez, je vas vous amener maître Patu.

C'était encore une amie que j'avais. Elle m'envoya, ma foi, un baiser avant de claquer la porte.

XXXII

Où je me remplace.

C'était à Guidel que je voulais écrire. Tout en me baignant, tout en dinant, et malgré le bavardage de M^{me} Fanchon, qui ne tarissait pas sur le compte de mon pauvre Jupon, arrangé par elle à toutes les méchantes sautes, j'avais rappelé un à un mes souvenirs de la nuit précédente.

Il y avait là beaucoup de choses que je n'étais pas à même de comprendre, et j'avoue que l'aventure des volets fermés derrière lesquels j'avais entendu mon non et celui de Vide-Gousset se présentait à moi un peu comme un rêve ; mais au milieu de ces brouillards, je distinguai du moins une menace de malheur qui me semblait très-claire.

Le neveu du curé, ce misérable Grippe-Soleil, avait parlé de mon brave oncle comme si ce n'était qu'un défunt. Grippe-Soleil était parti de Guidel bien peu de temps après moi, mais il avait pu recevoir des nouvelles. Vite avait-elle quitté la maison ? Était-elle mariée ?

L'idée d'écrire était assurément fort bonne et toute simple. Seulement il y avait une petite difficulté. Ecrire à qui ? Vivette ne savait pas lire. M. Le Bihan n'avait plus son chapeau, le monsieur-recteur de Guidel envoyait chercher main-forte à Lorient quand il recevait une lettre et, certes, je ne voulais point m'adresser à ce grigou de Merlin.

(A suivre.)

par haine, ou si mieux vous aimez, par jalousie. Les Anglais sont plus drôles : ils ne veulent rien faire de ce que nous faisons : c'est de l'imitation au rebours.

Les jardins anglais jetaient bas nos droites allées de grands chênes, les jockeys détrouaient nos écuyers. Jean-Jacques Rousseau, avec-vous remarqué cela, est un Anglais de Genève. Il avait pris « la belle nature » et les peupliers aux Anglais. Il les avait données à Marie-Antoinette, la princesse idolâtrée, si charmante et si heureuse, qui traduisait tout cela en fromageries suisses et en courses à âne dans ses paysanneries de Trianon.

J'ai dit : si heureuse ! pauvre chère belle reine !

Et si vous saviez comme elle aimait Gluck, son maître de contre-point ! comme elle détestait Piccini, l'Italien qui chantait en pie bavarde, et quelles jolies mélodies originales tombaient parfois de ces lèvres roses qui devaient boire un si amer calice !

Elle était, cette jeune princesse qui prêtait à son martyre avec tant de joies, le trait le plus frappant de la physionomie parisienne, on voyait en elle la consolation de toutes les hontes ; on l'espérait comme la revanche de tous les malheurs. Qu'il y ait à dire encore ? parlerai-je des filles dont le fleau envahissant menaçait de supprimer les femmes ? des fermiers gonflés des impôts qui montaient comme la tour de Babel ? — des poètes ? On allait jurer toutement le *Barbier de Séville*. Voltaire avait encore six ans à vivre. Je ne sais pas bien ce que ce grand homme a de commun avec la poésie. Quant à Beaumarchais, son esprit était fait de prose, mais avec du vitriol.

Reprenons notre histoire.

Je m'éveillai après douze heures de bon sommeil et par famine. J'appelai Jupon, qui ne répondit pas. Mes cris amenèrent pourtant quelqu'un, et ce fut une belle grosse fille de Nanterre, à la mine joyeusement effrontée.

contre les griffes et la dent de ses redoutables voisins.

Ne convie-t-on pas, dans la circonstance, le centre gauche à jouer un peu le rôle de cet innocent ?

S'il faut parler sérieusement de choses aussi peu sérieuses, examinons maintenant quel lien pourrait unir les divers éléments de cette étrange majorité. Chaque groupe devrait renoncer à son programme exclusif; il devrait accepter le programme commun: le septennat et la défense sociale.

Nous retrouvons ici ce sophisme que nous avons déjà si souvent réfuté. Il semblerait, à en croire le Français, qu'en dehors de M. de Broglie et de ses amis, il n'y ait que des ennemis de la société, et que tous ceux-là qui ne rêvent pas ruines et bouleversements, doivent se rallier au ministère. On compte sur la naïve terreur de la Chambre et du pays, pour conserver au septennat le caractère d'expédition qu'il a eu jusqu'à ce jour. On veut rester sur ce vague terrain de la « défense sociale », où les partis, ne sacrifiant aucune de leurs prétentions, n'abdiquent aucune de leurs espérances.

Mais nous savons aujourd'hui ce que vaut cette prétendue trêve. Nous savons qu'elle ne peut rendre au pays la confiance et la sécurité, dont il a si impérieusement besoin. Nous savons aussi quel profit en peuvent tirer les bonapartistes. Aussi, nous n'avons aucun doute sur la manière dont le centre gauche répondra aux avances du Français.

Pour que l'union des centres puisse se réaliser sur le terrain du septennat, il faut que par le septennat on entende un gouvernement, un vrai gouvernement, entouré d'institutions, ayant ses lois, ses garanties, son modus vivendi parfaitement déterminé.

Ce gouvernement, dit la France, on peut l'appeler comme on voudra; il reposera nécessairement sur le principe électif, et ne sera que la république organisée, mais organisée par les conservateurs. Le septennat étant un vrai gouvernement, tout devra être prévu. La transmission de pouvoir exécutif ne sera plus livrée à la merci des événements, nous aurons un organisme politique complet; les organismes ne peuvent vivre qu'à cette condition. Les partis devront renoncer à agiter le pays. Le gouvernement aura contre eux toute l'autorité nécessaire pour se faire respecter. Ils ne lui jetteront plus à la tête son caractère précaire et provisoire. La trêve fera place à la paix, l'incertain au défini.

C'est ce que nous n'avons cessé de demander jusqu'à présent, et c'est ce qu'exigerait certainement le centre gauche si cette fameuse « conjonction des centres » arrivait enfin à se réaliser.

LETRE DE VERSAILLES

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

6 mars.

M. Christophle commence par déclarer que la personne du président de la République sera complètement écartée de ce débat. Il n'y aura pas lieu de chercher des interprétations, des insinuations, des sous-entendus, dans ses paroles; il parlera avec une entière sincérité et dira tout ce qu'il a à dire, et rien de plus. (Mouvement à droite.)

Si la Chambre n'a pas été de suite saisie de la question, c'est qu'on attendait l'action du gouvernement, plus tard, celle du bureau. Le bureau n'a pas voulu poursuivre, nous respectons sa décision, nous l'approuvons.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas saisi la justice, s'il ne voulait pas agir directement ?

Lorsque la presse est frappée de toutes parts, pourquoi une exception ? Il y a là des motifs politiques; ce sont ces motifs que nous venons rechercher.

L'orateur demande au président de l'Assemblée la permission de lire un article du XIX^e Siècle où son nom est prononcé. — Le président répond que l'orateur a le droit de lire sans autorisation.

L'orateur lit ce passage où il est dit que le président a été: « d'une partialité révoltante. — C'est là une expression regrettable et que l'orateur déplore.

Le journal a été frappé, la vente interdite à Paris et dans plusieurs départements.

M. Christophle lit ensuite la partie de l'article du Figaro qui contient les attaques les plus graves contre l'Assemblée et les insinuations les plus dangereuses. L'appel à un coup d'Etat.

Le mot Pavois revenant souvent dans l'article la droite réplique avec affectation, en quelque sorte en chœur, avec des éclats de rire. La gauche se récrie. — La discussion publique, la votre, ajoute l'orateur, appréciera la conclusion de cet article dont les dernières conclusions sont: un coup d'Etat.

Le Figaro s'est rétracté, il a fait amende honorable, cela ne suffit pas. Après avoir injurié la majorité dans son premier article il a injurié la minorité dans les suivants. De sorte qu'après avoir provoqué un vendémiaire, il a fait ensuite appel à un nouveau vendémiaire. Il a en fin de compte la dernière insulte au président de la République en le supposant capable du dernier des attentats.

L'orateur rappelle les termes de l'engagement pris au tribunal de commerce par le chef de l'Etat.

Le gouvernement en vertu de l'état de siège a la main sur tous les journaux. Il est responsable de ce qu'il laisse dire (Protestation à droite.)

Vous avez créé pour vos amis les plus insolent des privilèges, le privilège de l'invulnérabilité (Bruits et applaudissements.)

M. Christophle, lorsqu'on a proposé de voter des remerciements à l'Assemblée en même temps qu'un président, n'a pas voulu s'associer à ce vote.

Pendant tout son discours, le ministre rit et fait des gestes de satisfaction.

Il termine en s'applaudissant de nouveau que cette Assemblée voit son pouvoir incontesté. Elle a encore une grande tâche constitu-

tionnelle à accomplir, l'Assemblée et le gouvernement peuvent la seconder. (Applaudissements à droite.)

M. Lefranc vient répondre à M. de Broglie. Il a été offensé de deux observations faites par le ministre: 1° Symptôme de consension de la part de la gauche. — Toujours ce côté a défendu les droits de l'Assemblée; le pays le sait bien et ne croit pas que la majorité seule soit chargée de défendre ces droits.

2° Reproches de partialité au gouvernement précédent. — L'ancien gouvernement a poursuivi les attaques contre l'Assemblée; une loi a été proposée dans cet but. On n'oserait dire que M. Thiers ait jamais été sympathique à des attaques contre l'Assemblée.

Rappelez vous Mazas et la caserne du quai d'Orsay! Quand on parlait de Pavia, on parlait d'un Pavia français! Qui voudrait être avec cet homme-là? Ce jour-là, la droite serait avec nous.

Si le gouvernement précédent a failli à sa tâche, la meilleure manière de le lui reprocher, c'est de ne pas faire comme lui.

L'orateur est long, diffus, vers la fin de son discours. Le bruit des conversations couvre sa voix.

La clôture est prononcée. Le comte Rampon donne lecture d'un ordre du jour ainsi conçu: « L'Assemblée, considérant comme insuffisantes les explications fournies par M. le ministre de l'intérieur, passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Il est adopté par 388 voix contre 311.

Si l'histoire daigne s'occuper de votre passage aux affaires, elle résumera son jugement en trois mots: impuissance, stérilité, contradiction. (Applaudissements.)

M. de Broglie est à la tribune. La gauche trouve autant de profit que de plaisir à des interpellations qui arrêtent la discussion des questions d'affaires. Le ministre y trouve de son côté à la fois surprise et agrément. (Rires.)

Le ministre est heureux de trouver de ce côté-là tant de susceptibilité pour la garantie et les prérogatives du pouvoir. (Bruit.)

Bien souvent on a dit que cette Assemblée n'était que l'ombre de la représentation nationale, qu'elle devait se retirer, c'est nous qui l'avons défendue.

Un journal connu par la variété piquante de sa rédaction a fait un article qui est surtout injurieux pour la majorité. Le rédacteur en chef a fait des excuses et a écarté l'écrivain de sa rédaction. Nous avons cru qu'une boutade d'un jour pouvait être excusée. De reste, il y a des hommes qu'on ne doit pas défendre contre certaines insinuations.

Le XIX^e Siècle, au contraire, attaquait chaque jour l'Assemblée; il n'a pas désavoué ses articles et a déclaré qu'il ne les désavouerait jamais.

Un journal de l'opposition a dit que « l'Assemblée était un cadavre sur lequel il fallait jeter une pellette de terre. » M. Christophle n'est pas venu à la tribune protester contre cet article.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission des Trente

SEANCE DU 6 MARS.

M. le comte Daru propose d'exiger l'âge de 30 ans pour être éligible.

Après quelques observations de MM. Tallon et Lefèvre-Pontalis, cette proposition est acceptée avec exception pour ceux n'ayant pas trente ans et ayant été déjà députés.

M. Vingtain propose un amendement à l'article 27 du projet de M. Dufaure. Cet amendement est ainsi conçu: « Sont éligibles à la Chambre et nommés par le suffrage universel, les citoyens âgés de 30 ans, domiciliés depuis cinq ans dans le département où ils sont électeurs et payant, pour des biens non grevés d'hypothèques conventionnelles ou de privilège de vendeur, une contribution foncière telle qu'ils soient au nombre des plus imposés dans la proportion d'un quart pour cent des électeurs inscrits. » (Suit une longue liste de fonctionnaires.)

M. Vingtain développe et défend son amendement.

M. le président le met ensuite aux voix. Il n'est pas adopté.

M. le président met ensuite aux voix l'article 28 du projet de M. Dufaure. Il est adopté.

Vient l'art. 29, ainsi conçu: « Toute fonction publique rétribuée est incompatible avec le mandat de représentant. »

Sont exceptées les fonctions de ministre, de sous-secrétaire d'Etat, d'ambassadeur ou ministre plénipotentiaire, de préfet de la Seine: M. Cézanne propose que tout militaire en activité de service serait inéligible.

M. Laboulayé soumet, en sens contraire, quelques observations.

M. de Kerdel fait observer que le danger n'est pas d'avoir un militaire député, mais d'avoir un militaire candidat, avec liberté de se prononcer contre tel ou tel parti, pouvant donner prise aux scandales que l'on a vus quelquefois.

Après plusieurs observations en sens divers de MM. Daru, de Kerdel, Lefèvre-Pontalis, d'Andelarre, M. de Kerdel ajoute: « Non seulement en activité de service, mais même en disponibilité. »

M. Cézanne s'y rallie. Son amendement, ainsi modifié, est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. Cézanne présente quelques autres observations sur l'article 29 et l'incompatibilité d'être fonctionnaire en même temps que député.

M. le président pose ainsi la question: « La commission pense-t-elle que la Chambre des représentants ne doit admettre dans son sein aucun fonctionnaire public ou tout-elle qu'il y en ait à côté des hommes indépendants qui s'y trouvent toujours ? »

Après une vive discussion, on prend tour à tour la parole MM. Cézanne, de Lacoste, de Kerdel, Vingtain, Tallon, Lambert-Sainte-Groix, M. Tallon propose un amendement dont la discussion est renvoyée à demain et ainsi formulée: « L'exercice d'une fonction rétribuée est incompatible avec le mandat de député. »

« Tout fonctionnaire élu cessera d'exercer ses fonctions pendant la durée de la législature et ne pourra en toucher le traitement. En cas d'impossibilité de le supplier, il sera réputé démissionnaire ou mis en disponibilité; mais il conservera, dans tous les cas, ses droits à la retraite. »

La séance est levée à 3 heures.

M. Badier a déclaré aujourd'hui à la commission des Trente qu'il pourra lire mercredi le texte de la loi électorale tel qu'il a été adopté par la commission.

Commission du Conseil d'Etat.

SEANCE DU 6 MARS.

Les membres ont rendu compte de l'opinion de leurs bureaux respectifs. On peut présumer que l'institution nouvelle se réduirait à la nomination d'un président propre

au conseil d'Etat, qui ne serait point ministre et qui ne pourrait rester membre de l'Assemblée. La commission actuelle reviendrait ainsi à la création proposée par l'ancienne commission, qui a préparé le projet devenu loi du 24 mai 1872. Dans les deux premières délibérations sur cette loi, l'Assemblée avait voté qu'il y aurait une présidence réelle et effective du conseil d'Etat. Ce n'est qu'à la troisième lecture, et par défiance personnelle pour le garde des sceaux d'alors, M. Dufaure, que la commission consentit à ce que le ministre de la justice restât le président du conseil d'Etat, et que l'Assemblée vote dans ce sens. C'est le système qu'avait fait prévaloir, dans l'ancienne commission, les membres qui font partie de la commission actuelle, parmi lesquels MM. Marc Dufraisse, Hamille et Jouvenel. On croit donc que l'ancienne idée prévaudra.

Commission de la liste civile.

SEANCE DU 6 MARS.

M. Rouher est entendu. S'explique sur chacun des articles de la convention, appelle les questions des membres de la commission.

L'article 1^{er} ne donne lieu qu'à une simple explication. Sur l'article 2 il expose que le mobilier, acquis et confectionné pendant le règne, s'élevait à 11 millions environ, les objets d'art exceptés à Fr. 890,000.

Sur l'article 3, il s'étend sur le mot placement; il faut rechercher, dit-il, l'affectation en fait et en droit.

Il rappelle le nommé Staudish, vendu très légitimement au roi Louis-Philippe. La collection choisie est composée de trois sortes d'objets, un tiers amené de Chine, le reste reçu des ambassadeurs siamois et annamites. Elle fut évaluée au début 1,800,000 fr. Aujourd'hui elle ne vaudrait que 800,000 fr. M. Rouher déclare qu'il n'a transmis à l'égard du musée chinois que sur l'art. 6. Il n'en veut pas discuter l'origine, le prétendu pillage du palais d'été, ou plaidera si on veut.

Commission relative à la répartition de l'impôt mobilier.

SEANCE DU 6 MARS 1874.

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Laboulaye et Journaux sur un nouveau mode de répartition de l'impôt mobilier dans l'intérieur des communes, s'est réunie aujourd'hui.

Après un échange d'observations entre MM. Rameau, de Lambergrie, Malens, Jamme et Laboulaye, il a été décidé que le rapport conclurait à un nouveau recensement de la matière imposable et subsidiairement à la transformation en dispositions légitimes des prescriptions de la circulaire du 6 juin 1863, dans tous les cas, à la séparation de l'impôt personnel de l'impôt mobilier.

M. Laboulaye a été nommé rapporteur. La commission relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux a entendu, aujourd'hui, le rapport de M. Bédouin, qui a été approuvé.

La commission relative aux accidents et aux collisions en mer a tenu aujourd'hui une troisième séance. Il n'y a eu qu'une conversation entre les quelques membres qui assistaient, la plupart étant retenus dans d'autres commissions.

La commission de décentralisation a entendu, aujourd'hui, le rapport de M. de Chabrol, qui a été approuvé sans changement.

M. Léonce Detryot fait part aux lecteurs de la Liberté d'un souvenir rétrospectif, qui emprunte à l'incident Olivier un incontestable intérêt d'actualité: C'était le 24 avril 1817; M. de Chateaubriand devait prendre le fauteuil laissé vacant par Marie-Joseph Chénier. Il avait communiqué son discours, suivant l'usage, à MM. François de Neufchâteau, le comte Regnaud, Lacretelle, Lajou et Legouéz. La commission, divisée d'opinion, décida qu'elle en référerait au jugement de l'Académie. Dans une séance secrète, la docte compagnie décida que le discours ne pouvait être admis. Que fit M. de Chateaubriand devant cette résolution? Il n'eut qu'une seule pensée: couvrir l'honneur de ses collègues contre la pression qu'ils subissaient, et il écrivit la lettre suivante pour être lue à l'Académie:

Monsieur le président, Mes affaires et le mauvais état de ma santé ne me permettent pas de me livrer au travail. Il m'est impossible dans ce moment de fixer l'époque à laquelle je désirerais avoir l'honneur d'être reçu à l'Académie. Je suis avec respect, etc., etc. CHATEAUBRIAND.

29 avril 1817. L'impression que produisit cet incident fut très-vive et se prolongea pendant les derniers mois de 1817. Le discours de M. de Chateaubriand ne fut point lu, et c'est tout au plus si dans les salons, déjà très-hostiles à l'empire, quelques copies en furent circulées.

M. de Chateaubriand se renferma dans une abstention pleine de dignité et, suivant la remarque de M. Villemain, « il semblait avoir pris congé du public par cette modeste et noble phrase qui termine l'itinéraire: Dans tous les cas, j'ai assez écrit si mon nom doit vivre, beaucoup trop s'il doit mourir. »

Le conflit, on le voit, ajoute l'Ordre, est loin de s'apaiser et donnera inévitablement lieu à de nombreux incidents.

Nous verrons bien.

AFFAIRES D'ESPAGNE

La Gazette, du 1^{er} mars, publie, sur l'affaire du 25 février, la note suivante émanée du ministre de la guerre: Dans l'après-midi d'hier est arrivé en cette capitale le lieutenant-colonel de l'état-major de l'armée de don Moreno Caracioso, lequel a eu une conférence avec le ministre de la guerre pour lui donner des détails et des explications sur l'affaire du 25 février.

Envoyé par le général Moriones, cet officier a informé le ministre de la guerre que l'armée, dans l'attaque des redoutes et des tranchées du Mont-Abando, s'est battue avec résolution et bravement, enlevant à l'ennemi, dans une lutte tenace et sanglante, diverses positions d'un accès difficile; mais ayant éprouvé une énergique résistance dans notre droite de la part de nombreux bataillons carlistes, qui défendaient ces positions, la nuit est survenue sans que nous ayons réussi à prendre et occuper les points que l'on s'était proposé d'enlever; ce qui a obligé le général en chef à ordonner, après minuit, un mouvement de retraite pour revenir à ses premières positions sur la rivière de Somorostro, dont il conserve la ligne.

Nos pertes s'élevaient à 800 hommes entre tués et blessés. Celles de l'ennemi sont considérables et lui ont été causées par la précision du tir de notre artillerie. L'armée, dont la discipline s'est élevée à une grande hauteur, comme l'annonce le général en chef, est disposée et décidée à reprendre les opérations dès qu'arriveront les renforts et les ressources que le général en chef fait demander au gouvernement.

Telle est, sur le combat du 25 février, la version officielle.

Il n'est pas impossible, ainsi que plusieurs journaux le donnent à entendre, qu'elle ait été rédigée en vue d'atténuer l'effet produit par l'échec de Moriones. Toutefois il est bon, croyons-nous, de se défier également des récits de source carliste, qui pèchent par une exagération évidente aussi bien que de certaines correspondances ou dominie, depuis quelques jours, la note pessimiste.

C'est sous le bénéfice des observations qui précèdent que nous reproduisons la lettre suivante, publiée par la Liberté, et qui diffère sur plus d'un point important de la note officielle: C'est dans une vallée profonde, entourée de collines escarpées de 120 à 150 mètres de hauteur qu'a eu lieu la bataille. Le général Andia, placé à l'aile gauche, envoya, dès le matin, sur Musquique, une forte colonne aux ordres du colonel Posadas. Elle fut accueillie, en approchant du village par une telle grêle d'obus lancés du mont Janeiro, qu'elle se vit obligée de battre précipitamment en retraite en abandonnant ses morts et ses blessés.

Les carlistes ont retirés aussitôt des collines, pendant les républicains à revers et leur firent subir de pertes considérables. A la droite, où le général Primo de Rivera avait été chargé de diriger l'attaque, le combat fut extrêmement acharné. L'artillerie régulière tira avec la plus grande justesse sur les positions carlistes; mais ces derniers, fortement retranchés et à l'abri des projectiles, ripostèrent avec vivacité, puis feignirent une retraite.

Les troupes régulières escaladèrent rapidement les collines; mais elles étaient à peine arrivées à la moitié de la hauteur, qu'une canonnade épouvantable accompagnée d'une fusillade de plusieurs bataillons à la fois les arrêta court. Une immense poussée s'en suivit.

Le général Primo de Rivera accourut en toute hâte aux premiers rangs pour rétablir le combat. Les officiers arrêtaient les soldats en les frappant du plat de leur épée. Leurs monnaies, leur dévouement fut inutile. La débandade continua; les troupes se rallièrent à une lieue et demie derrière le champ de bataille. Les positions si péniblement conquises les jours précédents par Moriones, sur le torrent du Somorostro, ont dû être abandonnées. L'aile gauche a dû se replier sur le gros de l'armée pour n'être pas prise en tête et en flanc.

Les carlistes ont retrouvé sept canons Krupp dont ils vont assurément tirer un parti précieux. Les pertes éprouvées par les troupes régulières sont énormes. On les estime au plus bas chiffre à 2,300 hommes tués ou blessés. Plusieurs bataillons ont perdu la moitié de leur effectif; un grand nombre d'officiers ont été tués ou blessés. Cinq généraux, au nombre desquels se trouve le général Primo de Rivera lui-même, ont été grièvement blessés. On a dû leur donner les premiers soins à l'hôpital et dans les maisons particulières, avant de les faire partir pour les villes du midi. On s'attend en outre à une lutte acharnée, car on sait que les carlistes, encouragés par leurs derniers succès, fortifient les positions formidables qu'ils occupent. Ils ont concentré tous leurs moyens de défense sur les points par où ils s'attendent à être attaqués: trois lignes de fortifications voient-on les construire les uns sur les autres.

Madrid, on s'occupe activement d'armer et d'équiper quatre bataillons de volontaires. A Valladolid, on réunit des quantités considérables de vivres et de munitions pour une armée de 40,000 hommes. 18 nouveaux canons Plassencia, construits en Allemagne, sont arrivés au grand quartier général. La province de Guenaca a été entièrement abandonnée à la merci des carlistes.

On prépare avec tout en prévision d'une lutte décisive dans laquelle le général Serrano jouera sa présidence et le sort de la République.

Le Times, d'autre part, publie la dépêche suivante datée de Paris, 4 mars: Des lettres reçues ici de personnages qui se trouvent avec don Carlos, et adressées à des carlistes résidant à Paris, annoncent que le prétendant a déclaré qu'il ne traitera pas Bilbao, où se trouvent de grandes richesses, comme on traite une ville prise d'assaut et n'imposera pas de rançons aux habitants.

Loin de là, aussitôt son entrée dans la ville, où il se fera couronner roi d'Espagne, dans la cathédrale, il prêter le serment de protéger les vieilles libertés castillanes et les fueros des provinces basques.

Il constituera un gouvernement dont fera partie le général Elío comme ministre de la guerre et président du conseil.

En même temps, don Carlos en appellera aux puissances pour le reconnaître comme légitime; il relèvera les Espagnols de toute obéissance envers un autre gouvernement et tirera pour une somme d'un million sterling à valoir sur l'emprunt qu'il a contracté, il y a quelque temps, payable après la prise de Bilbao.

Cette nouvelle a donné lieu, hier, à de nombreux commentaires; mais comme la prise de Bilbao, annoncée depuis quelques jours comme s'étant effectuée, n'a pas été, jusqu'à présent, confirmée, on n'attache qu'une importance médiocre à des plans fondés uniquement sur la supposition que l'événement de la prise est un fait accompli.

Voici enfin, à titre de document, la lettre que don Carlos aurait, le lendemain de l'affaire, adressée au général républicain Castillo, commandant à Bilbao: la

Général, Vous connaissez le défilé de Moriones. Donc, vous êtes abandonnés à vos propres forces. L'honneur militaire, le devoir, sont satisfaits. Votre défense a été digne de vos vœux.

Les prisonniers que je vous envoie vous diront l'enthousiasme de mon armée, et l'impossibilité de forcer mes lignes solidement fortifiées.

Votre garnison sera traitée avec les mêmes égards que les braves défenseurs de Portougale; quant aux opinions des Bilbaïens, elles seront toutes respectées.

Assez de sang, général; épargnez à votre belle cité les horreurs d'un bombardement qui, dès ce soir, recommencera plus formidable que jamais.

C'est à coup de canon, il faut l'espérer, que l'armée républicaine aura répondu à cette sommation.

Les troubles de Munster.

Nous lisons dans la Gazette de la province de Westphalie du 1^{er} mars: « Avant-hier et hier, ont eu lieu, à Munster, des scènes regrettables causées par l'envoi de députations chargées de féliciter l'évêque à l'occasion de la non réussite de la saisie que le gouvernement voulait faire opérer à son domicile. La maison d'un menuisier protestant a été saccagée; la force armée a dû intervenir et il s'est engagé une lutte dans laquelle il y a eu plusieurs blessés. »

« Il s'est formé sur le Grand-Marché des rassemblements que les troupes ont dispersés en faisant des charges à la balonnette. On a même été obligé d'envoyer un détachement de cavalerie pour faire évacuer les rues pendant la nuit. »

« Le bourgmestre a fait afficher un avis portant que quiconque participerait aux troubles serait condamné à trois mois de prison ou 500 francs d'amende. Il y a eu plusieurs arrestations. »

ÉCHOS DE PARTOUT.

Le Journal officiel contient des nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur. Parmi les nouveaux décorés figurent, M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, nommé grand-officier; M. Théodore Barrière, auteur dramatique, officier; MM. de Loménie, de l'Académie française, Pradier P. Odry, publiciste, professeur de droit public au collège arménien, nommés chevaliers.

La cour de cassation, chambre criminelle, a, dans son audience d'hier, rejeté le pourvoi de la femme Grandière, condamnée à la peine de mort, par l'arrêt de la cour d'assises de Calvados du 4 février 1874, pour infanticide.

Elle a également rejeté la demande en renvoi pour cause de suspicion légitime, déposée par M. Cival, gérant du journal l'Écho de l'Aurois, ladite demande tendant au dessaisissement du tribunal de Vesoul, saisi de la plainte en diffamation du duc de Marmier et à son renvoi devant un autre tribunal.

Le tribunal de Vesoul reste donc saisi de la plainte du duc de Marmier.

Le Sénaphore, de Marseille, publie, à la date du 4 mars, la nouvelle suivante: « Le colonel Vilette, qui avait accompagné l'ex-marchal Bazaine à l'île Sainte-Marguerite, a traversé hier notre gare, venant de Cannes et se rendant à Paris. »

« On assure qu'il va demander sa mise à la retraite, après quoi il reviendra à l'île partager la captivité de Bazaine. »

Le journal l'Italie publie une étude sur les télégraphes en Italie. Nous y trouvons les renseignements statistiques suivants:

Table with 3 columns: Bureaux, Habitants par bureau, Kilom. carrés par bureau. Rows include Belgique, Suisse, Allemagne, France, Autriche, Italie, Hongrie, Espagne.

La moyenne des télégrammes qui parcourent journellement chaque fil de transmission est de 16 télégrammes pour la France, 31 pour la Belgique, 45 pour la Suisse, tandis qu'en Italie cette moyenne s'élève à 63.

Le rapport présenté à la commission municipale, par M. le préfet, sur le budget de 1874, promet de nous financer un assez joli résultat: Voici, en effet, le résultat sommaire de ce projet.

Table with 2 columns: Recettes ordinaires, Dépenses ordinaires. Total: Excédant des recettes, 4.154.547.

4.154.547 francs! C'est-à-dire 1.692.970 fr. de plus que l'année dernière.

Nous nous bornons pour aujourd'hui, à mentionner ce chiffre, n'ayant pas encore reçu le texte même de ce rapport, et la commission du budget ne l'ayant d'ailleurs pas encore discuté.

Nous y ajouterons seulement quelques détails sur nos recettes extraordinaires, d'après les données connues à ce jour: Les recettes extraordinaires prévues par la précédente administration pour 1874, au budget de 1873, étaient de 4.883.700 fr. et la somme de 2.915.000 de... 2.915.000

Soit une différence en moins de... 1.468.700

Résultat: 1° Des taxes nouvelles d'octroi rattachées aux recettes ordinaires... 750.000

2° De la subvention de l'Etat pour le rachat des ponts dont la dernière annuité a été effectuée en 1873... 300.000

3° Des ventes de terrains pour... 312.000

4° Du produit de la vente de la propriété du Vernay, pour... 200.000

Ensemble... 1.592.000

Si l'on retranche de cette somme de 1.592.000 fr.: 1° Les augmentations sur les prévisions des deux impositions extraordinaires inscrites aux articles 1 et 2, soit 38.450 fr. sur chacun de ces produits... 76.920

2° 2.600 fr. à ajouter sur la perception de la surtaxe de 1 fr. 50 c. par hectolitre de vin... 2.000

3° 40.000 fr. pour l'indemnité Brocard, ex-directeur du Grand-Théâtre... 40.000

4° Plus 4.380 fr. pour recettes accidentelles de la vicinalité... 4.380

Ensemble... 123.300 123.300

L'on obtient 1,468,700 fr., somme égale à la différence constatée.

Nous avons vu ci-dessus que les recettes ordinaires de 1874, comparées à celles de 1873, présentent un excédant de 1,462,970 fr.

Au contraire, les recettes extraordinaires de 1873 supporteront, en 1874, une diminution de 1 million 468,700 fr.

Donc il suit que, dans l'ensemble, les recettes se sont abaissées de 305,730 fr.

C'est-à-dire d'une somme sensiblement équivalente seulement à la subvention de l'Etat pour le rachat des ponts, laquelle a été définitivement acquittée par le solide roc en 1873.

scandale public à Marseille, où il avait surpris sa moitié en flagrant délit avec un médecin.

NOUVELLES FINANCIÈRES

D'après la Finance italienne, il n'est pas probable que la convention de rachat des chemins de fer romains puisse être discutée dans la première partie de la session actuelle.

Les recettes des chemins de fer romains pour l'année écoulée du 15 au 21 janvier se sont élevées à la somme de 407,114 69, ce qui représente une augmentation de 55,839 72 sur la semaine correspondante de 1873.

BULLETIN COMMERCIAL

Paris, 6 mars. On ne cite aucune affaire en blés indigènes, les blés étrangers sont offerts aux cours précédents.

Les sucres ne varient pas. Au marché de mercredi on a coté les sucifs à 86 50. Ce prix a attiré quelques acheteurs, et par suite, le marché a été assez actif.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

SAINTE-ETIENNE, 6 mars

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

AVIGNON, 6 mars.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

BALLOTS PESÉS

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

AUBERNAIS, 6 mars.

Table with columns: SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, ALGERIE, MAROC, etc. and rows for various silk types and their prices.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Table with columns: THERMOMETRE, PRESSION, ETAT, VENT and rows for weather observations.

SITUATION GENERALE.

La hausse barométrique continue faible sur le nord-ouest de l'Europe, très-forte sur l'Angleterre; on signale une baisse rapide de 17 millimètres à Pétersbourg et 8 millimètres à Moscou.

SPECTACLES DU 7 MARS

Table listing various theaters and their performances for the day of March 7th.

THEATRE DU GYMNASSE

LA FILLE DE MADAME ANGOT, opérette-bouffe en 3 act. LIRE III, CHAPITRE Ier, comédie en 1 acte.

Un jeune Homme

pouvant disposer de 25 à 30,000 francs et connaissant la banque, désire se placer à Lyon chez un agent de change, ou dans une maison de banque ou de commerce.

Le Journal de Lyon

Chez M. SCOSSA, glacier, rue Lafayette, 50; Et chez M. PERRÈRE fils, limonadier, café Bourignon, place de Valois, 2.

EAUX MINÉRALES

Aug. SANTIENA, pharm., succ. de H. André. Vente à prix réduits. — On porte à domicile.

DOCTEUR MOURGUE

dentiste 15, rue de Lyon, 15

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me Gustave BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

D'UNE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, située à Lyon, rue de l'Enfance, 36.

UN MONSIEUR

désire trouver, dans une honorable famille, la table et une chambre garnie.

AVIS aux entrepreneurs

A VENDRE une ville industrielle près de Lyon, avec une carrière de belle pierre de taille dure.

GRANDE MAISON

à vendre, située rue Hôtel-de-Ville. Revenu net de frais: 16,000 fr.

UN HOMME

sérieux, pouvant fournir de bons et sûrs renseignements, offre toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon.

de bois à hautes futailles, pins, charmes, il occupe une superficie d'environ quatre ares.

UNE PROPRIÉTÉ

pouvant servir à une grande industrie, située aux Charpenets, cours Vitton prolongé n° 17, comprenant deux constructions et 8,500 mètres carrés de terrain.

AVIS aux entrepreneurs

A VENDRE une ville industrielle près de Lyon, avec une carrière de belle pierre de taille dure.

GRANDE MAISON

à vendre, située rue Hôtel-de-Ville. Revenu net de frais: 16,000 fr.

UN HOMME

sérieux, pouvant fournir de bons et sûrs renseignements, offre toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon.

La Direction de la Sécurité commerciale de Lyon a l'honneur d'informer le public qu'elle opère tous recouvrements, démanches, correspondances et frais de procédure à ses risques et périls.

UN MONSIEUR

désire trouver, dans une honorable famille, la table et une chambre garnie.

AVIS aux entrepreneurs

A VENDRE une ville industrielle près de Lyon, avec une carrière de belle pierre de taille dure.

GRANDE MAISON

à vendre, située rue Hôtel-de-Ville. Revenu net de frais: 16,000 fr.

UN HOMME

sérieux, pouvant fournir de bons et sûrs renseignements, offre toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon.

La Direction de la Sécurité commerciale de Lyon a l'honneur d'informer le public qu'elle opère tous recouvrements, démanches, correspondances et frais de procédure à ses risques et périls.

UN MONSIEUR

désire trouver, dans une honorable famille, la table et une chambre garnie.

AVIS aux entrepreneurs

A VENDRE une ville industrielle près de Lyon, avec une carrière de belle pierre de taille dure.

GRANDE MAISON

à vendre, située rue Hôtel-de-Ville. Revenu net de frais: 16,000 fr.

UN HOMME

sérieux, pouvant fournir de bons et sûrs renseignements, offre toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon.

LA TRICOTEUSE UNIVERSELLE De J.-P.-M. POUR FAMILLES ET ATELIERS

Avec le Manuel de tricot J.-P.-M., on produit un travail parfait. Fabrication rapide, et à trois paires de bas à l'heure, et tous les autres genres de tricots; on reproduit tous les dessins.

DÉPURATIF DU SANG

Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rouleurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes, des humeurs, Vices de sang, etc.

UN MONSIEUR

désire trouver, dans une honorable famille, la table et une chambre garnie.

AVIS aux entrepreneurs

A VENDRE une ville industrielle près de Lyon, avec une carrière de belle pierre de taille dure.

GRANDE MAISON

à vendre, située rue Hôtel-de-Ville. Revenu net de frais: 16,000 fr.

UN HOMME

sérieux, pouvant fournir de bons et sûrs renseignements, offre toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL: VINGT MILLIONS

LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE AU BRÉSIL

SERVICE DIRECT À GRANDE VITESSE Départs réguliers de Marseille le 15 et le 30 de chaque mois.

Lignes de l'Algérie.

Pour Alger (direct), tous les vendredis. Pour Philippeville et Bone, tous les mercredis et dimanches matin, à huit heures.

TOUX, RHUMES, BRONCHITES

Gucris sûrement par le SIROP BARNOUD et la PÂTE BÉCHIQUE

RECOLORATION

instantanée et de DES CHEVEUX LA BARBE par l'Eau de Dr CALMANN, pharmacien à Paris, infatigable, une simple application suffit.

AVIS

Les personnes qui ont besoin de monnaie en billon peuvent s'adresser au bureau du Journal de Lyon, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

M. CHRÉTIEN

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS, traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la STÉRILITÉ et ses diverses affections.

BOURSE DE PARIS — Vendredi 6 Mars (de midi à 5 h. 1/2)

Table of Paris stock market data including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and movements.

BOURSE DE LYON — Samedi 7 Mars (de 11 heures à midi 1/2)

Table of Lyon stock market data including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and movements.

BOURSE DE LYON — Samedi 7 Mars (de 11 heures à midi 1/2)

Table of Lyon stock market data including RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments with their respective prices and movements.

Hier, à Paris, le mouvement de hausse s'est enfié franchement accentué. La peur a dû gagner vendeurs de ferme et vendeurs de prime, car bon nombre d'entre eux se sont mis à courir.

Le soir, sur le boulevard, on a pratiqué des coups beaucoup plus élevés que ceux qui avaient été cotés à la clôture de la Bourse et, en conséquence, nous avons eu ici une Bourse fort chaude.

Le 3 0/0, qui revient peu à peu de mode, valait 60 15 et 60 20. Beaucoup de gens disent que le 3 0/0 est au pair à 60, ils font erreur, ce nous semble; le pair du 3 0/0 est 100, et c'est parce que 40 points nous séparent encore de ce cours, et que l'élasticité du fond reste ainsi très-garde, que nous croyons qu'à un moment donné la spéculation et l'argent lui-même devront revenir au vieux 3 0/0.

En attendant, l'emprunt qu'on a 5 ou 6 points seulement de distance du pair, a encore toutes les préférences de la spéculation et même celles de l'argent (il est vrai qu'il rend un peu plus que le 3 0/0). Il avait, ferme et à primes, un très grand marché et a oscillé entre 94 80 et 94 70. On demandait le Morgan 6 0/0 à 525 et les bons de liquidation 5 0/0 à 475 50.

Les 5 0/0 italiens se soutiennent de 62 40 à 62 50. Les valeurs allemandes sont un peu plus fermes, mais restent bien délaissées. On ne s'occupe pas beaucoup non plus des actions du Suez à 428 1/2. Les Délégations sont recherchées mais font faibles à 416 25.

Il faut s'attendre à ce que l'écart qui existe encore entre le prix des actions de Suez et celui des délégations diminue encore; donc il est naturel que l'argent préfère acheter les délégations. Montmartre donnera pour 1873 un total de 37 fr., la Loire 22 fr., Saint-Etienne 22 fr., Rive-de-Gier 15 fr.

Il ne faut pas perdre de vue que tout en distribuant cette année, chaque compagnie garde sous forme de réserves diverses et d'attributions aux comptes d'amortissements, des sommes considérables. La position est donc excellente et justifie, et au-delà, les cours actuels.